



DEMANDE DE PROPOSITIONS

RELATIVE AUX ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES COMPLETES POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AGENCE
DE SUPERVISION DE LA SECURITE AERIENNE EN
AFRIQUE CENTRALE (ASSA-AC)

FINANCEMENT : Budget ASSA-AC

N'Djamena - Octobre 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials.

LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION

- Lettre d'Invitation
- Instructions aux candidats
- Termes de référence
- Acte d'Engagement et Conditions Particulières
- Modèles pour Proposition Technique et Proposition Financière
- Cahier des Conditions Générales du Contrat (CCAG).





AVIS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Le Directeur Général
de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne
en Afrique Centrale (ASSA-AC)
N'djamena/Tchad

A

Monsieur le Directeur Général du

-N'Djamena-

***Objet :** Invitation à soumettre des propositions pour les études de faisabilité (études architecturales et techniques complètes) pour les travaux de construction des infrastructures de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC).*

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale a prévu dans son Budget pour l'exercice 2026 un crédit pour financer le coût du contrat des prestations d'un Consultant couvrant les études de faisabilité (études architecturales et techniques complètes) des travaux de construction des infrastructures de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC). Elle se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat issu de la présente demande de Propositions.

L'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), agissant au nom de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale,

invite par la présente demande de propositions les Consultants intéressés à soumettre leurs offres en vue d'assurer les prestations **des études de faisabilité (études architecturales et techniques complètes) pour les travaux de construction des infrastructures de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC).**

Les Consultants sort-listés sur la base de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) peuvent retirer un jeu complet du dossier de la demande de propositions à l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC).

Les propositions seront déposées contre un paiement d'un montant non remboursable de **Cent cinquante mille (150 000) FCFA.**

Pour amples renseignements sur les prestations à réaliser, veuillez consulter les Termes de Références joints et/ou prendre contact avec les services techniques de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC). BP : 5114 Ndjamen. Tél +23568556511 ou Martial Donald Makolo - N'Djamena - Email : info@assa-ac.org

Le processus se déroulera conformément aux procédures de la Demande de Propositions décrites dans le Règlement N°09/24-UEAC-001-CM-SE portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics de la communauté du 16 juillet 2024. Tous les candidats satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés dans les dispositions dudit Règlement portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics de la communauté sont admis à soumissionner.

La Présente Demande de Propositions (DP) a été adressée aux consultants inscrits sur la liste restreinte retenue lors de la l'AMI. Il s'agit notamment de :

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Les Instructions aux Candidats (IC) jointes vous donnent toutes les informations sur la manière de préparer et de présenter votre proposition ainsi que sur la méthodologie d'évaluation des offres.

La présente demande de propositions comprend :

- La présente lettre d'invitation ;
- Les Instructions aux Candidats ;
- L'Acte d'engagement et les conditions particulières du marché ;
- Les Termes de Référence ;
- Les modèles de présentation des propositions techniques et des propositions financières.
- Le Cahier des Conditions Générales du Contrat (CCAG).

Les propositions devront parvenir à la l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) au plus tard le **19/11/2026 à 15 heures 00 min**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Le soumissionnaire s'engage à maintenir la validité de son offre pendant une période de **90 jours** à partir de la date limite de dépôt des offres.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le **20/11/2026 à 10 heures 00 mn** dans la salle de réunion de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC).

Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception :

- a) Que vous avez reçu cette lettre d'invitation ; et
- b) Si vous soumettez une proposition seule ou en association.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à N'Djamena, le 05 octobre 2026



Eugene APOMBI,



TERMES DE REFERENCES

I. INTRODUCTION

L'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) a fait voter dans son budget de l'exercice 2026, sur recommandation de son Comité de Direction, lors de sa session des 1^{ers} et 02 juin 2025, tenue à Douala au Cameroun, des crédits en vue de financer le coût des études architecturales et techniques de son siège et des infrastructures connexes de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC). Il se propose d'utiliser ces fonds de ces crédits pour effectuer des paiements autorisés au titre des prestations d'études desdits travaux, suivant les plans référence.

Les travaux y relatifs seront exécutés par les cabinets/consultants d'études qualifiés.

Les prestations du cabinet/consultant ont pour objet de permettre la bonne réalisation des travaux ci-dessus cités.

Les prestations de services du Consultant couvrent une mission complète en deux phases qui sont :

Etudes

- a/- les études de programmation ;
- b/- les études techniques (APS, APD, DE,) ;
- c/- la confection des dossiers d'appels d'offres)

Les prestations détaillées du cabinet/consultant figurent aux présents termes de référence complétés par la proposition technique de l'Offre du cabinet/consultant pour la partie " Mission d'ordonnancement, de planification et de coordination ".

Les Etudes architecturales et techniques concernent les travaux conception et d'ingénierie des infrastructures (bâtiment du siège de l'agence, villa d'habitation devant servir de logement du DG, case de passage) de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) (voir manuel d'organisation ASSA-AC joint à l'annexe de la Demande de Propositions)

II. DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX (D.G.T)

II.1. Objectif

Le Consultant fera office d'agent des méthodes au niveau des études et de l'exécution.

A ce titre il établira, sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. Les prestations devront être menées en concertation permanente avec les acteurs concernées.

II.2.. Obligations du Maitre d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué

Le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégué mettra à la disposition du consultant au chantier une surface de bureau de 10 m² à équiper par ce dernier et à ses frais.

II.3. Description des prestations

Le cabinet/consultant réalisera les prestations suivantes :

1. Etudes (les études de programmation, les études techniques (APS, APD, DE, DAO) des ouvrages ci-après :

- (i) *bâtiment R+2 à usage de bureaux suivant l'organisation de l'agence,*
- (ii) *bâtiment R+1 à usage de logement pour le DG,*
- (iii) *bâtiment pavillonnaire servant de case de passage,*
- (iv) *parking et*
- (v) *aménagements extérieurs.*

2. Phase études :

- a) Faire une conception pour un aménagement /structure résilients adaptées aux conditions locales : climatique, géotechnique, etc ;
- b) Faire une conception qui maximise les impacts positifs sur l'environnement et le tissu économique et social local ;
- c) Mettre en œuvre des meilleures pratiques d'efficacité fonctionnelle basée sur les normes internationales et tchadiennes : conception pour l'organisation des espaces, des circulations et de la fonctionnalité du bâtiment, prise en compte et adaptation aux besoins des usagers ;

- d) Concevoir en minimisant les demandes en énergie et permettant la réalisation d'économies d'eau et d'électricité (maximisation de l'éclairage naturel ; ventilation naturelle, utilisation d'énergie renouvelable ; panneaux solaires ; emploi de robinets à débits préréglés ; mise en place de dispositif automatique de gestion de la distribution de l'eau etc.) ;
- e) Faire une conception adaptée au contexte local pour en faciliter la maintenance future et en réduire les coûts de maintenance (architecture intégrée à son environnement / matériaux locaux etc.) ;
- f) Prendre en compte l'accessibilité aux handicapés ;
- g) Prévoir la Sécurité en cas d'incendie : dispositifs de détection et protection contre l'incendie selon les normes internationales ;
- h) Prendre en compte le respect des normes de sécurité publique, d'hygiène et d'environnement ;
- i) Prendre en compte des aspects liés au genre et à la diversité.

Fait à N'Djamena, le **05 OCT 2026**

Le Directeur Général



Eugène APOMBI



ATTESTATION DE VISITE DE SITE

Je soussigné(e), Monsieur **Eugene APOMBI**, Directeur Général de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), certifie avoir effectué une visite du site avec le représentant de l'Entreprise : _____

- **Lieu du site :** Siège de l'ASSA-AC, Boulevard Kouffra Bp;5114
N'djamena - Tchad
- **Projet concerné :** Études architecturales et techniques pour les travaux de construction du siège de l'ASSA-AC .
- **Date de la visite :** _____
- **Heure de la visite :** _____

Durant cette visite, les éléments suivants ont été observés et vérifiés :

- [État des infrastructures existantes]
- [Conditions d'accès et de sécurité]
- [Disponibilité des réseaux (eau, électricité, etc.)]
- [Contraintes particulières relevées]

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à N'Djamena, le 15 OCT 2008

Le Directeur Général



Eugène APOMBI